

**Décision n°0722 du 14 octobre 2024 portant nomination des membres du comité d'action social de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger**

**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS  
À L'ÉTRANGER,**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 452-1 à L. 452-10 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 251-1 à L. 251-4 ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 16 février 2022 modifié portant création du comité social d'établissement public de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu la décision n°1352 du directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger du 19 décembre 2022 fixant la liste des organisations syndicales aptes à désigner des représentants du personnel au comité social d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et le nombre de sièges attribués à chacune d'elle ;

Vu les résultats des élections professionnelles du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022 ;

Vu l'avis du comité social d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger en date du 27 mars 2023,

Vu la décision modificative n° 0286 du 04 décembre 2023 portant nomination du comité d'action sociale,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La directrice générale de l'Agence préside le comité d'action sociale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. En cas d'empêchement, elle est représentée par le directeur général adjoint de l'Agence ou un membre de la direction.

Elle est assistée par la secrétaire générale de l'Agence, ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines.

**Article 2** – Sont nommés membres du comité d'action sociale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger en qualité de représentants du personnel :

- Sur proposition de la Fédération syndicale unitaire (FSU)
  - En qualité de membres titulaires :
    - Madame Clémence CHAUDIN
    - Mme Anne PITET
    - Madame Christine BERTON
    - Monsieur Jean-Michel SMOLUCH
    - Monsieur Patrick SOLDAT
    - Monsieur Sébastien VILLE

- En qualité de membres suppléants :
  - Monsieur Pierre BREZOT
  - Monsieur Anthony DELTOUR
  - Madame Alessandra DIAKHATE
  - Madame Isabelle HELENE
  - Monsieur Franck PAJOT
  - Madame Magalie POLLET
- Sur proposition du syndicat général de l'éducation nationale (Sgen-CFDT)
  - En qualité de membres titulaires :
    - Madame Pascale CANOVA
    - Madame Héléne POUYFAUCON
  - En qualité de membre suppléant :
    - Monsieur Sady CISSOKHO
- Sur proposition l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA Education)
  - En qualité de membres titulaires :
    - Monsieur Boris FAURE
    - Madame Latifa NOUMANE
  - En qualité de membres suppléants :
    - Monsieur Thierry MERCIER-RENOIR
    - Monsieur Laurent SISTI

**Article 4** – La secrétaire générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'Agence

Directrice générale de l'AEFE

Claudia SCHERER-EFFOSSE

Document signé le 31 octobre 2024